

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire le 14 décembre 2011  
à 16h00 à Preuilley-sur-Claise**

L'an deux mille onze, le quatorze décembre, à 16h00, à Preuilley-sur-Claise, le Conseil Communautaire de la Touraine du Sud, s'est réuni sous la présidence de Monsieur HENault.

**NOMBRE DE DELEGUES**

En exercice : 60

Présents : 48

Votants : 50

**PRESENTS :** MME BRAULT, M. MARCHAIS, M. CHEVREUIL, MME MANGIN D'OUINCE, Mme SCHULER, Mme BUZELAY, M. ROUSSEAU, M. BOIS, Mme PETIT, M. DUSSEAU, Mme LIGAUD, M. SALAIS, M. BOISBOURDIN, M. MOREVE, M. JOUZEAU, Mme ARQUEZ, M. GUICHARD, M. ARNAULT, Mme GAULTIER, M. COURCOUL, M. VILLERET, M. ROBERT, M. GERVAIS, Mme BRUNEAU, Mme HOUDAYER, M. HENault, M. JOANNES Mme DALLE, M. GUILLOT, MME LOUAULT, M. BARBIER, Mme MARCHET, M. MEREAU M. FRENEE, M. VERNEAU, M. LEFEBVRE, M. BRAULT, M. GUYOT, M. CHARRIER, M. NEAU, M. BAISSON, Mme PASQUIER, M. DESMEE, M. LACOUR, Mme BRAULT, M. CHARTIER, M. PERIVIER, M. BASTARD, Mme CHEVALIER.

**ABSENTS REMPLACES :** M. DECHARTE (Mme DALLE), M. BONNIN (Mme BUZELAY), M. BRAULT (Mme CHEVALIER)

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :** M. MAIRE (Mme GAULTIER), M. de CROUY CHANEL (Mme D'OUINCE),

**ABSENTS EXCUSES :** M. LOISEAU, M. MAURICE, Mme JULIEN, M. ANTIGNY, Mme CHOMAUD, M. THENON, M. ROBIN, M. DETOT, M. NOUHANT,

Mme d'OUINCE est élue secrétaire de séance.

**FINANCES**

**Changement de nomenclature comptable.**

M. le Trésorier a informé le Président de la prise en compte de la population de la CCTS dans le choix de la nomenclature comptable. (Dorénavant M 14 sup ou égal à 10 000 hbts).

Ce changement permet de choisir les modalités de vote, par nature ou par fonction.

Actuellement les budgets sont votés par nature.

M. le Président propose de laisser inchangé le mode de vote pour les budgets.

POUR	47
CONTRE	0
ABST°	0

ARRIVEE de Mme LIGAUD

**FINANCES**

**Campagne d'emprunt 2011**

Monsieur le vice-Président en charge des finances rappelle que la BP 2011 prévoit la conclusion d'emprunt à hauteur de 1 200 000 €. Ces emprunts équilibrent les opérations d'investissement (maisons médicales, activités économiques), dont le retour sur investissement est calculé sur 15 ou 20 ans.

Il présente le contexte bancaire actuel, à savoir la possibilité de contracter un emprunt au titre de l'enveloppe « caisse des dépôts et consignations » qui ne peut excéder 50 % du montant des emprunts inscrits au BP, soit 600 000 € pour la CCTS.

Dans ce cadre, seule la caisse d'épargne a répondu à la demande de la CCTS aux conditions suivantes :

- Montant : 600 000 €,
- Durée : 15 ans,
- Taux : fixe à 4,56 %
- Echéances : annuelles,

- Frais de dossier : 0,10 %

Dans un second temps, le Crédit Agricole a répondu pour les 600 000 € restants aux conditions suivantes :

- Taux de 5,33 % pour un emprunt de 15 ans,
- Taux de 5,69 % pour un emprunt de 20 ans.

M. HENault propose de répondre favorablement à l'offre de la caisse d'épargne pour 600 000 €. Pour la seconde partie de l'emprunt, il s'interroge sur la nécessité de souscrire à des taux si importants. Il précise que d'autres banques pourront répondre en début 2012. En effet, pour certaines, les crédits 2011 sont épuisés, et il ne leur a pas été possible de répondre au besoin de financement de la CCTS.

M. BAISSON s'interroge sur la nécessité d'un tel emprunt. M. GUYOT lui répond que ces emprunts étaient prévus au BP 2011. De plus, si la CCTS continue à puiser dans ses réserves, celles-ci vont très rapidement s'épuiser. Les investissements réalisés par la Communauté, même s'ils se rentabilisent à 15 / 20 ans, doivent être financés. Attendre reviendrait à créer des tensions inutiles sur la trésorerie.

M. GERVAIS indique que les perspectives sur les taux ne sont pas forcément à la baisse. Il suggère de ne pas reporter la seconde partie de l'emprunt.

M. HENault remarque que la BCE a dernièrement baissé son taux directeur, cela devrait se ressentir sur les taux bancaires pratiqués.

De plus, il sera possible d'envisager un panachage des 600 000 € restant entre plusieurs banques.

M. COURCOUL demande quelle sera la destination de l'emprunt. M. GUYOT répond qu'il va servir à couvrir les besoins des financements du budget principal (Maisons Médicales), et les budgets annexes (notamment le développement économique).

Si seuls les premiers 600 000 € sont conclus en cette fin d'année, ils seront principalement affectés au budget annexe développement économique, qui va être largement déficitaire en 2011.

Il précise que l'emprunt de 1 200 000 € correspond à la somme entre les dépenses et les subventions de l'ensemble des opérations inscrites aux Budgets Primitifs.

Monsieur le Président propose au Conseil de l'autoriser à signer le contrat d'emprunt proposé par la Caisse d'Epargne

ARRIVEE de Messieurs GUILLOT et PERIVIER

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

En ce qui concerne les autres 600 000 €, il propose de ne pas souscrire à l'offre proposé par le Crédit Agricole, et de reconsulter début 2012, en proposant un panachage.

POUR	38
CONTRE	3
ABST°	9

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### DEV ECO / Epicerie d'Abilly / lancement opération

Monsieur le vice-Président indique que La CCTS a été saisie par la commune d'Abilly sur le dossier de la dernière épicerie.

La Commune s'est proposé de racheter les murs situés au n°3 rue Rabelais, mais la réalisation de travaux n'entre pas dans ses compétences. Il est donc proposé le montage suivant :

- Acquisition du fond par le repreneur,
- Le même jour, achat des murs par la commune,
- Mise à disposition du bien à la CCTS,

- Signature d'un bail commercial entre la CCTS et le repreneur.

La Communauté s'engage ensuite à réaliser quelques travaux permettant l'amélioration des conditions de vente. Il est à noter que la chambre des métiers a émis un avis favorable au projet.

Mme BRAULT, Maire d'Abilly, indique que l'exploitante avait initialement prévu de prendre sa retraite en octobre. Elle a accepté de repousser sa fin d'activité considérant l'intervention possible des collectivités.

M. JOANNES interroge le Président sur les critères qui régissent l'intervention de la CCTS dans le domaine du commerce. Il remarque que pour l'hôtel / restaurant le Savoie Villars, la CCTS ne peut intervenir.

M. HENault répond qu'en ce qui concerne Abilly, il s'agit du dernier commerce de ce type dans cette commune. En effet, la CCTS est compétente pour :

- *Création, réhabilitation, entretien et gestion du dernier commerce ou d'un commerce de première nécessité sous réserve de viabilité économique du projet, y compris le logement y afférent si nécessaire au bon fonctionnement du commerce. (Epicerie, Boucherie, boulangerie, restaurant, bar, multiservices).*

Il rappelle que la Communauté est déjà intervenue dans des dossiers d'épicerie (la Celle-Guenand), même dans des communes où il existe encore des commerces (Betz-le-Château).

Pour le Savoie Villars, les services de la Sous-Préfecture ont été interrogés. Il en ressort que la Communauté n'a pas la compétence hôtel. Ce point a d'ailleurs été soulevé par la mairie de Barrou sur son hôtel.

Pour le restaurant, ce n'est pas le dernier de la commune.

M. COURCOUL demande si la réhabilitation de l'hôtel restaurant du Grand-Pressigny est de compétence communale. M. HENault répond, qu'outre le fait que les bâtiments sont propriétés de la commune, celle-ci dispose de la compétence générale, et qu'à ce titre, elle est en droit d'intervenir dans tous les domaines, (hormis ceux transférés à la CCTS).

M. MEREAU demande s'il existe une estimation du coût des travaux. M. BARBIER indique que Mme Jousselein a fait réaliser des devis qui s'élèvent à 35 000 €.

Quand ces travaux seront réalisés, cela aura un impact assez minime sur le montant du loyer.

A ce sujet M. HENault se félicite de la politique de la CCTS en matière de derniers commerces. Jusqu'à présent les aides obtenues ont permis de demander des niveaux de loyers compatibles avec l'exercice d'une telle activité.

Il regrette néanmoins, qu'en cas de création ex nihilo d'un commerce, l'exploitant, en revendant, puisse prétendre à la cession d'un fond de commerce, inexistant par définition à son arrivée.

Il est proposé :

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le bail commercial avec Mme Jousselein pour un loyer de 150 € Ht (dans l'attente des travaux).

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

### **OCMACS 2012 - 2015**

Monsieur le vice-Président indique que conformément aux orientations prises, l'OCMACS (ex-ORAC) va être lancée en début d'année prochaine. Pour cette première année, afin de combler l'impossibilité d'intervention de la Région, la CCTS a accepté une participation de 11 375 €.

M. HENault indique que des projets sont déjà identifiés sur la CCTS. L'agent de développement du pays prendra prochainement contact avec les artisans intéressés pour monter le dossier de subvention.

M. BAISSON regrette que pour toutes ces opérations de développement économique, un accompagnement ne soit pas proposé après la création d'activité. En effet, il a remarqué que certains exploitants prennent parfois de mauvaises décisions quant à la bonne marche de leur entreprise.

M. BARBIER souligne que cet accompagnement entre complètement dans les missions des chambres consulaires.

M. GUILLOT présente l'exemple des plateformes d'initiatives locales et d'associations de chefs d'entreprises retraités œuvrant dans l'Indre.

M. HENAULT ajoute que l'obtention d'une aide OCMACS est conditionnée au suivi de formation par le chef d'entreprise ou ses salariés.

De plus, il remarque que les chefs d'entreprises sont généralement responsables et gèrent leur entreprise à leur convenance.

Enfin, il rappelle aux Maires leur rôle dans la détection et la remontée de l'information sur les projets qui pourraient se faire jour dans leur commune.

Afin de pouvoir lancer cette opération, il est demandé d'autoriser le Président à signer:

- Le règlement d'attribution de l'aide
- La convention cadre
- La convention de gestion (entre la CC et le Pays).
- La délégation de la gestion et des fonds au Pays

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

#### **Bar de Ferrière-Larçon / avenants**

Monsieur le vice-Président en charge du développement économique, annonce que des travaux complémentaires sont nécessaires.

Il présente les avenants suivants :

Lot	Entreprise	Montant (€ HT)
9	SARL Bertucelli	+911,00 €
6	SARL STE BRAUD	+506,00 €
1	SARL DOUADY	-1402,50 €

Il propose d'autoriser le Président à signer les avenants correspondants.

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

#### **Bâtiment MAUBERT à DESCARTES / Réparations.**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie indique que l'entreprise Maubert a été dernièrement cambriolée.

Des dégradations ont été constatées, notamment au niveau des volets roulants.

De par le bail, la CCTS doit le clôt et le couvert, de fait, M le Vice-Président propose différents devis de réparations.

Il propose de retenir le devis présenté par l'entreprise Chaboisson, moins disante, pour 762,15 € HT.

Il demande au Conseil de bien vouloir autoriser le Président à signer le devis correspondant.

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

## HABITAT

### Convention avec les compagnons bâtisseurs.

Mme la vice-Présidente en charge des services à la population rappelle l'intervention réalisée par les compagnons bâtisseurs au cours du dernier Conseil Communautaire.

Elle rappelle également que l'association des Compagnons Bâtisseurs a fait une proposition d'intervention à la CC dans le cadre d'un projet de coopération mené par le Pays de la Touraine Côté Sud pour sensibiliser les populations aux bonnes pratiques en matière d'économies d'énergie

Cette intervention pourrait permettre de compléter les actions menées dans le cadre de la future OPAH RR.

Elle indique que la participation demandée à la CCTS s'élève à 1 000,00 €. Elle propose d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

## ORDURES MENAGERES

### Tarifs 2012.

Monsieur le Président laisse la parole à M. JOUZEAU, Vice-Président en charge de l'environnement. M. JOUZEAU fait état des travaux de la commission environnement qui s'est réunie le 5 décembre dernier.

Monsieur JOUZEAU présente le tableau des tarifs proposés par ladite commission :

Désignation	Tarifs 2012
1 personne	117,00 €
2 personnes	132,00 €
3 personnes	147,00 €
4 personnes	162,00 €
5 personnes et +	177,00 €
Résidence Secondaire	132,00 €
Gîte	122,50 €
Suppl.Gîte / Suppl.Résid.Sec.	60.00 €
Petite Activité prof. 1 (sauf Artisan du Bâtiment)	92.00 €
Supplément Act.Prof. 1 et Petit Artisan du bâtiment	39.00 €
Moyenne activité Prof. 2	134.00 €
Supplément Act. 2	77.00 €
Activité Prof. A partir de 240L	0.60€/litres/sem. + 102.50€ (part fixe)
Grande et moyenne surfaces	2.00€/litres/sem. + 922.50€ (part fixe)
Maison de retraite	Nbre de pers.x60€ + 922.50€ (part fixe)
Cantine Ecole Privée/Collège	Nbre d'enfants x 3.30€ + 102.50€ (part fixe)

Il précise que les tarifs resteraient inchangés par rapport à 2011.

Il demande au Conseil de bien vouloir valider ces nouveaux tarifs.

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

## Admissions en non valeur 2011.

Monsieur le Président explique que des créances des années 2006 à 2011 sont restées, à ce jour, irrécouvrables, pour un montant de 14 540,81 € et œ, malgré les relances de la Trésorerie de Descartes. Il propose d'admettre en non-valeur lesdites créances telles que présentées par le Comptable Public.

POUR	49
CONTRE	0
ABST°	1

Mme BRUNEAU demande s'il est possible d'avoir le détail de ces admissions en non valeur par commune.

Après renseignements pris auprès de la Trésorerie, les montants seront donnés aux communes.

## **PLAN RIVIERES**

### Etude ouvrage

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement indique que le lot 1 des travaux prévus au contrat territorial a été relancé suite à la première analyse le déclarant infructueux.

Il présente les résultats de l'appel d'offres et l'offre de l'entreprise ETREN arrivée en tête après analyse par la CAO.

Il précise que les montants proposés par les entreprises se révèlent supérieurs aux estimations. En effet, au moment de l'élaboration du contrat territorial, divers travaux ont été imposés par les financeurs (recharge des cours d'eau). Les montants correspondants ont été déduits des sommes prévues pour la végétation

LOT	Dénomination	Entreprise	Montant minimum HT	Montant maximum HT
1	Restauration de la végétation et gestion des embâcles.	ETREN	156 000,00 €	270 000,00 €

Il propose d'autoriser le Président à suivre l'avis de la CAO et d'autoriser le Président à signer les actes d'engagements correspondants.

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

M. HENault rappelle que l'entretien de la végétation incombe normalement aux propriétaires riverains. Il sera donc primordial que les élus puissent accompagner au mieux l'action de la Communauté pour que l'information soit la plus complète possible.

M. MEREau demande à M. HENault le sens de sa remarque faite au cours du dernier Bureau, sur le classement des ouvrages de la Claise.

M. HENault précise qu'il s'est opposé au cours d'une session du Conseil Général à une proposition de classement de la Claise comme rivière migrateur à Anguilles.

En effet, ce classement nécessiterait de rendre les ouvrages transparents. Cela signifie soit l'arasement des ouvrages ou bien l'équipement de passes à poissons.

Ces passes à poissons n'auraient qu'un effet relatif, notamment du fait du nombre de barrages à équiper.

L'arasement aurait lui des conséquences importantes sur le milieu avec le déversement d'une grande quantité de limons.

Il conclut en précisant que le Conseil Général s'est finalement prononcé contre ce classement. Cette question risque néanmoins de se reposer. A cette occasion, la question du financement de ces opérations devra être évoquée. En effet, les sommes en jeu sont très importantes et aucun accompagnement n'est pour le moment prévu.

Départ de Messieurs COURCOUL et JOANNES

## QUESTIONS DIVERSES

### Lutte contre les espèces invasives

M. JOUZEAU annonce que suite à la dernière commission environnement, il a été suggéré aux communes d'étudier la possibilité d'adhérer au FDGON. Il précise que les dégâts dus aux ragondins sont très importants et que seule une coordination de toutes les communes du territoire permettra d'en limiter la portée.

### Transport à la demande

M. HENAULT fait état de l'initiative du Conseil Général de l'Indre-et-Loire de proposer un service de transport à la demande sur le territoire.

Ce nouveau service fait notamment suite à l'étude mobilité qui s'est tenue sur le territoire du Pays.

A ce jour, le service consiste à la prise en charge d'une personne à son domicile et son transport sur des points déterminés. Il n'est pas prévu pour le moment que ces points d'arrivée se situent en dehors du territoire de la CCTS.

Une réservation sera obligatoire (par téléphone), au minimum 16h avant l'heure de départ souhaitée par le bénéficiaire.

Mme PETIT demande si ce service est accessible à tous ?

M. HENAULT répond que les véhicules seront adaptés aux personnes handicapées. De plus, le tarif serait le même que celui du fil vert

M. PERIVIER salue cette initiative mais souhaite que puisse être étudié la possibilité de sortir du territoire, voire du Département.

M. HENAULT précise qu'aujourd'hui, la proposition du Conseil Général n'est qu'un canevas, qui devrait être adaptable. Néanmoins, en cas de volonté du territoire d'aller plus loin, une contribution de la CCTS devra être envisagée.

M. BAISSON indique qu'il semble que le Conseil Général attende une confirmation de la CCTS. M. HENAULT répond que le CG organisant le service, et ayant présenté le projet au siège de la CCTS, l'accord de la Communauté va de soi.

### Subvention Anthony COSSON

M. HENAULT fait état d'une demande de subvention faite par M. Anthony COSSON, pilote de voiture plusieurs fois champion de France, habitant à Bossay-sur-Claise.

Il souhaite concourir dans une nouvelle catégorie et sollicite une aide.

M. BARBIER indique que sa commune a déjà sponsorisé des sportifs de Descartes. Il s'agit dans ce cas plus d'achat d'espace publicitaire que de subvention (le budget total de M. COSSON est d'environ 200 000 €). Il conviendrait en cas d'accord à veiller à ce que ce sportif parle du territoire ;

Effectivement, M. HENAULT pense que ce pilote pourrait devenir un « ambassadeur du territoire ».

Mme PETIT indique que le Conseil Municipal s'est prononcé pour une aide de 1 000 €. M. BOIS confirme que M. COSSON fait régulièrement la promotion de la commune.

Mme LOUAULT précise que d'autres jeunes du territoire mériteraient d'être soutenus, et pas seulement dans le domaine sportif.

M. HENAULT répond que dans ce cadre, c'est un système de bourse qui devrait être créé. M. MEREAU propose la dotation annuelle d'un fonds qui servirait à aider des jeunes.

Pour revenir à la demande de M. COSSON, M. HENAULT propose une aide de 1 000 €.

POUR	50
CONTRE	0
ABST°	0

### Dégradations subies par les communes suite au passage des gens du voyage

M. HENault rappelle qu'au cours du dernier Bureau, les communes de Betz-le-Château et Saint-Flovier ont fait part de leur souhait de voir la CCTS prendre en charge les travaux de réfection des dégradations constatées après le passage de gens du voyage.

Ces dégradations concernent principalement des clôtures abimées. M. BAISSON remarque qu'il ne demande pas le remboursement des consommations, mais seulement les dégradations.

Il regrette que seules quelques communes, toujours les mêmes, soient concernées par ces occupations.

Il rappelle que la sous-préfecture a demandé aux communes de ne rien faire. En effet, l'aire de Descartes étant fermée, il n'est pas possible pour les communes de demander l'expulsion des gens du voyage.

Il remarque que ces gens du voyage sont issus des communautés stationnant d'habitude à Perrusson. Or cette aire était également fermée.

M. HENault précise que la Communauté n'est pas compétente pour prendre en charge ces réparations. Sa compétence s'arrête à l'entretien de l'aire de Descartes et éventuellement des aires satellites. Or il n'y en a pas sur la CCTS.

Mme SCHULER précise qu'à une époque, avant la création de l'aire d'accueil, les cas identiques étaient pris en charge par la Communauté.

M. HENault dit qu'après renseignements pris auprès de la sous-préfecture, une délibération prévoyant le paiement de ces dégradations serait sans doute entachée d'illégalité.

De plus, sur le fond, il ne voit pas comment la CCTS pourrait intervenir sur le patrimoine privé de la commune.

Il soumet l'idée d'un fond de concours qui permettrait à la CCTS de participer à hauteur de 50 % du reste à charge des communes.

Il demande à cette occasion aux communes quelle est la position de leurs assurances sur la prise en charge des coûts.

M. BAISSON annonce qu'il n'a pas pu saisir son assurance, la plainte qu'il a voulu déposer n'ayant pas été enregistrée par la gendarmerie.

M. HENault ne comprend pas cette réaction de la gendarmerie. Les dégradations constatées sur l'aire de Descartes ont fait l'objet d'un dépôt de plainte et d'une déclaration auprès de l'assurance de la CCTS.

M. BAISSON prévient que cette situation va se représenter dans les prochaines années. Il demande qu'une solidarité s'exerce entre les communes non concernées par ces passages et celles qui le sont.

M. HENault demande aux communes de solliciter leurs assurances.

M. MEREAU attire l'attention sur le fait que la Communauté et les communes ne doivent pas se substituer aux assurances. M. CHARRIER demande également qu'un courrier soit adressé aux autorités de la gendarmerie pour que soit signalé ce refus de dépôt de plainte.

#### Mise en place d'un projet de territoire

M. HENault annonce que dans le cadre de la préparation du 3<sup>ème</sup> contrat de Pays, la Région impose la mise en place d'un Agenda 21.

Au cours des premières réunions, les quatre Présidents de Communauté ont constaté le besoin de pousser une réflexion de projet de territoire pour chacune des quatre communautés.

Il rappelle qu'au cours de commissions, des élus ont émis le souhait de pouvoir mener une réflexion prospective sur l'avenir de la Communauté.

M. HENault partage ce constat et propose de profiter des réflexions menées au Pays pour lancer un projet de territoire à l'échelle de la CCTS.

Cette demande ayant été exprimée par les trois autres communautés, le Pays propose de passer un avenant avec le cabinet chargé d'élaborer l'agenda 21. Cela permettrait d'utiliser une méthodologie commune.

M. HENault précise qu'une annonce sera faite au cours de l'assemblée générale du Pays par M. LOUAULT, au nom des quatre Présidents.

Il précise que si les autres communautés ne montrent pas une même volonté de définition d'un projet, il proposera aux élus de mener cette réflexion pour la seule CCTS.

### Zimbra

Suite aux remarques formulées au cours du dernier Conseil Communautaire, M. LETOURNEUX précise qu'une nouvelle méthodologie d'utilisation du logiciel Zimbra est disponible. Elle montre comment créer une alerte sur une adresse mail personnelle de l'envoi d'un mail sur l'adresse Zimbra

### Chantier LGV

Messieurs HENAULT et BARBIER rappellent aux élus que les travaux du LGV vont prochainement débiter. Ce chantier représente une opportunité pour les entreprises du territoire. Ils invitent les élus présents à prévenir les entreprises susceptibles d'être concernées de passer par les chambres consulaires pour obtenir plus d'informations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la réunion à 19h30

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.*

Pour extrait conforme

Fait au Grand-Pressigny, le 14 décembre 2011

Le Président,

Gérard HENAULT